

à un de ses parens en Hollande, au sujet des affaires de ce Royaume-là, & de la disposition dans laquelle les Esprits s'y trouvent. Elle est datée d'Edimbourg le 7. Juill. 1704.

MILORD.

„ JE vous estime fort heureux de ce que vô-
 „ tre éloignement ne vous permet d'envi-
 „ sager que de loin les nouveaux troubles
 „ qui semblent menacer nôtre Patrie; nous
 „ ne vivons ici que dans une véritable inquié-
 „ tude, il n'est pas même seur de déclarer ses
 „ sentimens à ses amis, & si le sang ne nous
 „ avoit unis d'aussi près que nous sommes,
 „ j'aurois de la peine à vous donner ma con-
 „ fiance; mais bien loin de rien craindre de
 „ vôtre part, j'en attends des consolations &
 „ des conseils.

„ Vous savez qu'il y a déjà longtems que
 „ nous gémissons sous le dur gouvernement du
 „ Parlement d'Angleterre, qui s'est érigé en
 „ Souverain des Loix, des libertez & des Pri-
 „ vileges de la Nation Ecossoise, comme si
 „ nous n'étions plus capables de nous gou-
 „ verner nous-mêmes; ils veulent nous sou-
 „ mettre à leurs Loix & à leurs Reglemens,
 „ & parce qu'ils ont jugé à propos d'exclure
 „ de leur Couronne, le seul Prince qui reste
 „ de la Maison de Stuard, pour appeller sur le
 „ Trône une branche étrangere, contre les Sta-
 „ tuts de nôtre ancien Royaume; ils veulent
 „ que nous nous conformions à leurs décisions;
 „ ils employent pour cela une espece de pou-
 „ voir despotique, faisant même emprisonner
 „ de leur autorité les plus zelés Ecossois, bien
 „ qu'ils ne soient pas leurs juridiciables; on les
 „ traite de criminels de haute trahison parce
 „ qu'ils osent soutenir nos libertez.

Vous